Envoyé en préfecture le 28/05/2026
Reçu en préfecture le 28/05/2026
Publié le
ID : 056-215602525-20260526-2026_49-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
CONSEIL MUNICIPAL DU 26 MAI 2026

L'an deux mil vingt-six, le 26 mai, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la commune du TOUR DU PARC, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle du conseil, sous la présidence de Mme LOUIS, Maire.

Date de convocation du conseil municipal : mardi 19 mai 2026
Nombre de conseillers en exercice : 15
Nombre de conseillers présents : 12
Nombre de votants : 15
Sont présents : Madame LOUIS Isabelle, Monsieur LEGER Noël, Madame TOUATI Magali, Madame JACQUETON Géraldine, Monsieur JIMENEZ Xavier, Monsieur LE TESTU Dominique, Monsieur LE TESTU Michael, Madame LAMOUREUX Sophie, Madame OLLIVIER Patricia, Monsieur RAMIERE Patrick, Madame LE POLOTEC Stéphanie, Madame BLUMEN Sophie.
Sont excusés : Monsieur COLLET Serge (pouvoir à Monsieur LE TESTU Dominique), Madame VINCENT Julie (pouvoir à Madame LE POLOTEC), Monsieur PERRIN Hugues (pouvoir à Madame LAMOUREUX).
Secrétaire de séance : Monsieur LEGER Noël

2026-49 – REGLEMENT DU MARCHE DE NOEL 2026

VU l'avis favorable de la commission plénière du 18 mai 2026.
Le Marché de Noël organisé par la mairie du Tour du Parc se déroulera **le samedi 12 décembre 2026, de 10h à 18h,** à l'Espace Pierre Derennes.

La manifestation est réservée aux artisans, artistes indépendants, commerçants, producteurs et associations qui souhaitent proposer des œuvres, articles ou produits garantissant de la qualité et en rapport avec l'esprit de Noël (gastronomie, décoration, jeux, accessoires, bijoux de création, idées de cadeaux, etc.).

L'entrée est gratuite pour les visiteurs. Les emplacements sont gratuits pour les exposants.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents ou représentés décide de :

- APPROUVER le règlement du marché de Noël 2026

Annexe : Règlement du marché de Noël 2026.

Louis Isabelle,
Maire

Noël LEGER,
Secrétaire